

PRAYERS

By unanimous consent, it was ordered,—That, notwithstanding the Order made on Monday, November 24, 1980, the Proceedings held under the provisions of Standing Order 40, shall not be suspended on Thursday, November 27, 1980.

A Message was received from the Senate informing this House that the Senate had passed Bill C-6, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof, without amendment.

Madam Speaker communicated to the House the following letter:

GOVERNMENT HOUSE
OTTAWA

Wednesday, November 26, 1980

Madam,

I have the honour to inform you that the Honourable Brian Dickson, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 26th day of November, at 5.00 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to a bill.

I have the honour to be, Madam, your obedient servant,

EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE
Administrative Secretary to the Governor General.

The Honourable,
The Speaker of the House of Commons.

The Order being read for the consideration of a motion, pursuant to the provisions of Chapter 47 of the Statutes of Canada 1974-75-76;

Mr. Waddell, seconded by Mr. Knowles, moved,—That the proclamation laid before the House on Wednesday, November 12, 1980, pursuant to subsection 52(3) of the Petroleum Administration Act, as proclaimed in P.C. 1980-2917, be revoked.

And debate arising thereon;

A Message was received from the Honourable Brian Dickson, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, acting as Deputy to the Governor General, desiring the immediate attendance of the House in the Senate Chamber.

Accordingly, Madam Speaker went with the House to the Senate Chamber.

And being returned;

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions de l'ordre du lundi 24 novembre 1980, les délibérations sur la motion d'ajournement, en conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, ne soit pas suspendues le jeudi 27 novembre 1980.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-6, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

Madame le Président communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 26 novembre 1980

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Brian Dickson, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 26 novembre, à dix-sept heures, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur administratif auprès du Gouverneur général,
EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion, en conformité des dispositions du chapitre 47, Statuts du Canada 1974-1975-1976.

M. Waddell, appuyé par M. Knowles, propose,—Que la proclamation déposée sur le Bureau de la Chambre le mercredi 12 novembre 1980, en conformité du paragraphe (3) de l'article 52 de la Loi sur l'administration du pétrole, telle que proclamée par l'ordonnance C.P. 1980-2917, soit révoquée.

Il s'élève un débat;

Un message est reçu de l'honorable Brian Dickson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, Madame le Président, accompagnée de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,